



CONSEIL D'ÉTAT section de législation

Quatrième chambre

La demande d'avis introduite le 17 novembre 2020 par la Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal de la Région wallonne sur un projet sur un projet d'arrêté 'ministériel interdisant temporairement la circulation en forêt pour limiter la propagation de la peste porcine africaine', a été rayée du rôle le 24 novembre 2020, conformément à l'article 84, § 4, alinéa 2, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.